DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL

Cellule Départementale du Football Loisir

PROCÈS-VERBAL N° 2 – SAISON 2018/2019

Réunion du mardi 5 février 2019

PRESENTS : F. BLANCHARD - A. BLANCHARD – R.P. CARTRON – H. TRICHET
EXCUSES : A. HUBER - G. HERMOUET

1. **POINT SUR LE CHAMPIONNAT**

   La Commission demande aux clubs de transmettre les dates de reports des rencontres suite aux intempéries dans les meilleurs délais.

2. **REGLEMENTS - RAPPEL**

   Les règlements concernant les rencontres du football Loisir devront être respectés :

   - tout joueur participant aux rencontres, doit être licencié aux clubs en présence ;
   - la feuille de match doit être complétée AVANT LA RENCONTRE et l'appel des joueurs effectué pour vérification.
   - les arbitres bénévoles doivent être licenciés avec certificat médical

3. **TIRAGE COUPE LOISIR**

   A jouer le vendredi 8 mars à 21 heures : Ste Cécile St Martin / S. Olonne Sur Mer

   A jouer le dimanche 10 mars à 10 heures : St Laurent Malvent / La Chaize

Le Président, Frédéric BLANCHARD Le Secrétaire, Henri TRICHET